



DE NOUVELLES RÉGRESSIONS EN PERSPECTIVE



Gérard Rodriguez, Conseiller confédéral spécialisé sur les questions de retraite expose pour *Options* la situation. En effet, la négociation concernant l'avenir des retraites complémentaires des salariés du privé arrive à son terme. Vraisemblablement, l'accord soumis à la signature des représentants des salariés et des représentants patronaux va aggraver une situation déjà très dégradée.

Une lecture superficielle de la situation pourrait conduire à considérer que cela ne va concerner que 18 millions de salariés et pas plus de 12 millions de retraités. En fait, un examen plus sérieux montre que tous les salariés, quel que soit leur régime de retraite, privé ou public, vont être touchés.

Pour affirmer cela, il suffit de regarder l'histoire récente : le dernier accord Arrco et Agirc (mars 2013) avait introduit une sous-indexation (1 % en dessous de l'inflation) concernant la revalorisation de la valeur de service du point de chaque régime. Cette valeur permet de calculer la pension de chaque retraité et faisait l'objet depuis plusieurs années d'une revalorisation égale à l'inflation. Pour mémoire, cette valeur était autrefois revalorisée au même rythme que le salaire moyen (c'est-à-dire au-dessus de l'inflation). La différence est de taille et les retraités se sont ainsi vus privés de toute évolution de leur pouvoir d'achat.

L'accord à peine signé, le gouvernement étendait cette disposition à tous les régimes (y compris bien entendu les régimes spéciaux) et reportait la date de revalorisation au 1^{er} octobre au lieu du 1^{er} avril (c'est-à-dire avec six mois de retard).

Régressions toujours et encore

Quand on se penche sur les dispositions qui devraient figurer dans l'accord à venir, on mesure très rapidement l'ampleur des conséquences pour les autres régimes. Au moment où ces lignes sont écrites, voici les mesures

qui pourraient toucher les régimes de base, et par répercussion les régimes spéciaux :

- Accentuation de la sous-indexation de la valeur de service du point : inflation moins 1,5 %, et ce, pendant trois années, dans la lignée de ce qui se passe déjà depuis deux ans. Cela pourrait se traduire par un gel des pensions, compte tenu du faible niveau de l'inflation.
- Abattements sur toutes les pensions jusqu'à l'âge de 67 ans. Cela signifie qu'il ne sera plus possible de bénéficier d'une pension complète avant 67 ans. Autant dire que le même type de disposition pourrait être mis en œuvre dans les autres régimes, au sempiternel motif de réduire leurs déficits.
- Réduction du taux des pensions de réversion qui passerait de 60 % à 55 % et recul de l'âge pour accéder à la réversion (60 ans au lieu de 55 à l'Arrco). Inutile d'insister sur la facilité à décliner ce type de mesure dans les autres régimes.

Une fuite en avant qui ne règle rien

Ces mesures sont toutes prises au nom de la pérennité des régimes. Mais en fait, elles s'apparentent plus à des saignées qui vont finir par achever le malade.

Depuis plus de vingt ans, toutes les réformes, mais également tous les accords pour ce qui concerne l'Arrco et l'Agirc, vont dans le même sens : durcissement de l'accès aux droits à retraite et abaissement de ces mêmes droits. Ainsi, par exemple, la durée requise pour l'obtention de ce que l'on appelle le taux plein va passer, de la génération 1933 à la génération 1973, de 37,5 ans à 43 ans (de 150 à 172 trimestres).

Le propos n'étant pas de dresser ici une liste exhaustive, il faut surtout retenir que la multiplication des mesures régressives n'a en rien réglé les problèmes. D'autant que la crise est passée par là. Au bilan, la situation financière des régimes de retraite s'est dégradée, et la situation des retraités plus encore ! Les conséquences sont lourdes, en particulier pour l'économie du pays. Abaisser le niveau de vie de 15 millions de retraités, c'est tout sauf indifférent pour la consommation et donc pour l'emploi. Continuer dans cette voie, c'est entretenir une spirale infernale qui risque de devenir dramatique. C'est, hélas, déjà le cas pour des centaines de milliers de retraités qui n'ont plus les ressources suffisantes pour vivre dignement.

Il faut de toute urgence viser d'autres orientations

Le refrain du côté patronal, c'est que le « coût du travail » est trop élevé. Outre que cette affirmation est contestable et contestée (voir encadré), il apparaît de plus en plus clairement, y compris au travers de certains médias qu'on n'attendait pas sur ce terrain (Cash investigations - *Quand les actionnaires s'en prennent à vos emplois* sur France 2 le 3 mars dernier), que ce qui grève l'efficacité économique, c'est le coût exorbitant du capital et plus généralement la financiarisation. Ainsi, alors que nous sommes en plein marasme, les entreprises du Cac 40 ont distribué pas moins de 56 milliards d'euros de dividendes en 2014 : c'est beaucoup plus qu'il n'en faudrait pour résorber la totalité des déficits de tous les régimes de retraite et améliorer sérieusement les droits. En fait, les (principaux) régimes de retraite souffrent d'un sous financement. Cela résulte du choix patronal constant de privilégier la distribution de juteux dividendes, plutôt que de financer la protection sociale (et augmenter les salaires, développer l'emploi qualifié, la recherche développement,...). Là est le véritable enjeu en matière de retraite. ■

C'est le travail qui crée la richesse : ce n'est donc pas un coût !

Démonstration à l'usage des sceptiques

(inspirée de Nasser Mansouri - économiste à la CGT)

Si vous déposez du sel, de la farine et de l'eau sur une table, vous pouvez attendre longtemps avant qu'il se passe quoi que ce soit. De même, si vous ajoutez 1, 10, 100, 1000 euros... Là aussi, vous allez attendre longtemps.

La seule et unique chose qui va transformer ces ingrédients en pain, c'est le travail du boulanger.

Notez bien que le boulanger pourrait fabriquer ce pain « gratuitement », mais que tout l'or du monde ne pourra le faire sans travail. C'est donc le travail qui crée la richesse et à ce titre, il ne doit donc pas être considéré comme un coût.

Que signifie « l'ouverture des droits » ?

L'ouverture des droits est associée à un âge. Elle correspond au moment à partir duquel on peut (et non pas on doit) prendre sa retraite. Attention : cela ne signifie pas que l'on va bénéficier des conditions optimales, par exemple du taux plein. Dans le régime de base des salarié-es du privé, le taux plein est de 50 %. Dans la fonction publique et les régimes spéciaux, il est de 75 %.

Arrco, Agirc : c'est quoi ?

L'Arrco et l'Agirc fédèrent des caisses de retraite complémentaire pour les salariés du privé. L'Arrco affine tous les salarié-es (non cadres et cadres), l'Agirc les cadres (plus certains salarié-es non cadres au titre de leur convention collective).

Vous avez dit papy-boom ?

Le papy-boom est le pendant du baby-boom qui a suivi la Libération (1945). Il correspond à un accroissement sensible de la natalité pendant les « Trente glorieuses ». Les effets sur les flux de départs en retraite vont donc s'étendre de 2000 à 2030-35. Parce qu'il s'agit d'un phénomène borné dans le temps : il est qualifié de conjoncturel.

La démographie nous condamne-t-elle à la baisse des droits et au recul de l'âge ?

Les évolutions démographiques sont caractérisées par une dimension pérenne et durable, donc structurelle, comme l'accroissement de l'espérance de vie (qui pour le moment se poursuit), et un volet conjoncturel, le papy-boom. Mais ne considérer que cet aspect pour en déduire que le ratio actif sur retraité se dégrade, et que la seule solution est dans la baisse généralisée des droits (comme le répètent patronat et pouvoirs publics), c'est oublier un peu vite que la productivité a considérablement progressé (même en ne considérant que l'augmentation liée aux progrès scientifiques et techniques, et non celle liée à la dégradation des conditions de travail et à son intensification). Ensuite, c'est passer complètement sous silence que sur une très longue période, des millions de salariés (plus de 5 millions aujourd'hui) en âge de travailler sont privés d'emploi. Ces salariés sont condamnés à une protection sociale au rabais et ne sont pas en mesure de participer au financement des régimes de retraite. C'est donc plusieurs milliards d'euros qui font défaut...

Calcul sur les 6 derniers mois ou sur les 25 meilleures années, quel est le risque de passage du premier au second et quelles en seraient les conséquences ?

Il y a eu plusieurs tentatives pour passer des six derniers mois aux 25 meilleures années dans la fonction publique et les régimes spéciaux. Mais il a été démontré, notamment par le Conseil d'Orientation des Retraites, que cela n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes des régimes. Il faut bien comprendre aussi que le mode de calcul des retraites comporte plusieurs paramètres et que si le calcul sur les 6 derniers mois peut sembler plus avantageux, la constitution de la durée d'activité, autre paramètre important, est plus favorable dans la formule de calcul des salariés du privé. ■